

PV de l'assemblée générale ordinaire de l'APECO Gradelle (association des parents d'élèves du CO du Collège de la Gradelle) du lundi 18 septembre 2023

Présents : Madame Shang Ducret (parent d'élèves en 9^e,11^e), Madame Patricia Naredozza (parent d'élève en 10^e), Monsieur Colin Vidal (parent d'élève en 10^e), Monsieur Gilles Vilmart (parent d'élève en 10^e)

Présente par téléphone : Madame Rania Casthelaz (parent d'élève en 11^e)

La séance est ouverte à 18h00.

M. Vilmart rappelle les activités de l'APECO pendant l'année passée :

-rencontres et contacts réguliers avec la direction du CO du Collège de la Gradelle.

-participation à la fête de l'escalade organisée par le CO du Collège de la Gradelle en décembre 2022, en tenant la buvette, avec ventes à prix modiques de jus de pommes et vins locaux, les recettes ayant été reversées au fonds de solidarité de l'établissement.

-l'APECO a été amenée à se prononcer avec les associations locales sur l'opportunité d'un nouveau chemin piétons Nord-Sud desservant le Collège de la Gradelle à l'occasion d'un projet de construction sur la parcelle No 357 (ch. Grangettes 26). L'APECO a confirmé en janvier 2023 son soutien à la création d'un tel chemin déjà prévu dans le Plan directeur communal, en écrivant à l'Office des autorisations de construire, ainsi qu'à la mairie de Chêne-Bougeries, après concertation avec la direction du CO du Collège de la Gradelle.

Points à l'ordre du jour :

1. Approbation des comptes 2022-2023 de l'APECO. Les comptes sont approuvés à l'unanimité des présents et la décharge est donnée aux membres du comité.
2. Discuter les actions à venir de l'association de l'APECO-Gradelle avec la constitution d'un nouveau comité.

Un nouveau comité composé de 5 membres est élu à l'unanimité des présents pour une année renouvelable :

- Rania Casthelaz, secrétaire
- Shang Ducret, trésorière
- Patricia Naredozza, membre du comité
- Colin Vidal, trésorier adjoint
- Gilles Vilmart, président

Il est décidé de ne pas modifier le montant de la cotisation annuelle de membre, actuellement fixé à 25 francs par famille.

Il est convenu de prendre contact prochainement avec la direction du CO du Collège de la Gradelle pour discuter les prochaines actions de l'association.

Aucun autre point n'étant discuté, la séance est levée à 19h30.